Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20230605-BC2023-135-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 12/06/2023

Agglo du Pays de Dreux
4 rue de Châteaudun – BP 20159
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00
www.dreux-agglomeration.fr

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 05 JUIN 2023

RESSOURCES
COMMANDE PUBLIQUE

Approbation et autorisation de signature de l'acte modificatif n°1 au marché n°2017/39 relatif à la location et l'entretien de véhicules pour la collecte des déchets

N°BC2023-135

Nombre de membres en exercice	**25**
Nombre de présents	**16**
Nombre de pouvoirs	**0**
Votants	**16**
Secrétaire de séance : Madame Nathalie MILWARD	

L'an 2023, le 05 juin à 18 heures trente, le bureau communautaire de la communauté d'Agglomération du Pays de Dreux, dûment convoqué le 30 mai 2023, s'est réuni à Dreux, sous la Présidence de Monsieur Gérard SOURISSEAU.

Étaient Présents :
Gérard SOURISSEAU (SAINT LUBIN DES JONCHERETS), Patrick RIEHL (SAINT-REMY-SUR-AVRE), Loïc BARBIER (BREZOLLES), Jérôme DEPONDT (MARCHEZAIS), Pierre LEPORTIER (EZY-SUR-EURE), Jean-Louis RAFFIN (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS), Nathalie MILWARD (ROUVRES), Frédéric GIROUX (LE BOULLAY-THIERRY), Christine RENAUX-MARECHAL (ÉCLUZELLES), Evelyne DELAPLACE (VERT-EN-DROUAIS), Sylvie HENAUX (IVRY-LA-BATAILLE), Daniel RIGOURD (VILLEMEUX-SUR-EURE), Pierre SANIER (BU), Jean BARTIER (GARNAY), Christian BOUCHER (CHERISY), Stéphan DEBACKER (ESCORPAIN)

Étaient excusés :
Pierre-Frédéric BILLET (DREUX), Christelle MINARD (TREMBLAY-LES-VILLAGES), Damien STEPHO (VERNOUILLET), Caroline VABRE (DREUX), Pascal LEPETIT (OULINS), Sébastien LEROUX (DREUX), Emmanuelle BONHOMME (FONTAINE-LES-RIBOUTS), Talal ABDELKADER (DREUX), Véronique BASTON (MARVILLE-MOUTIERS-BRÛLÉ)

Le quorum étant atteint, le bureau communautaire peut valablement délibérer.

Il a été exposé,
Le marché n°2017/39 relatif à la location et à l'entretien de véhicules 7,5 tonnes, 16 tonnes, 19 tonnes et 26 tonnes carrossées équipés d'une benne à compaction munie d'un lève-conteneurs, a été attribué par délibération du Bureau communautaire à la société FAUN ENVIRONNEMENT sous la forme d'un accord-cadre et sur la base des prix de son bordereau des prix unitaires (BPU) le 20 novembre 2017.

Le marché a été conclu pour une durée ferme de cinq (5) ans à compter de la mise en service des véhicules, soit le 19 juin 2018.

À l'expiration de l'accord-cadre, le montant global de commande s'élèvera à 1 320 300,00 € HT correspondant à la location des véhicules suivants :
- 1 benne à ordure ménagère de 16 tonnes ;
- 3 bennes à ordure ménagère de 19 tonnes dont une benne relais ;
- 1 benne à ordure ménagère de 26 tonnes mono-flux ;
- 1 benne à ordure ménagère de 26 tonnes bi-flux ;
- 1 benne à ordure ménagère de 26 tonnes mono-flux renforcée.

En fin d'année 2022, une nouvelle consultation a été lancée afin de disposer de véhicules neufs à l'échéance du présent accord-cadre. Cette consultation étant infructueuse, il convient de prolonger l'accord-cadre et les marchés subséquents afin d'assurer la continuité du service public de collecte des déchets assuré en régie pour une durée de six (6) mois soit jusqu'au 18 décembre 2023.

La prolongation de la durée d'exécution de l'accord-cadre s'accompagne de la commande de trois (3) véhicules supplémentaires et ce, eu égard à l'ancienneté des véhicules mis en place en 2018, et afin de pallier d'éventuelles pannes de ceux-ci.
Le présent acte modificatif entraîne une plus-value de 241 860,00€ HT, portant le montant de commandes de l'accord-cadre à 1 562 160,00€ HT, soit une augmentation de + 18,32 % par rapport au montant global de commandes de l'accord-cadre durant la période initiale.

La Commission d'appel d'offres (CAO) réunie le 22 mai 2023 a émis un avis favorable à la conclusion de cet acte modificatif.

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10,
VU le code de la commande publique et notamment son article R. 2194-5,
VU le 3° de la délibération n° 2021-75 du conseil communautaire du 12 avril 2021 telle que modifiée par délibération du bureau communautaire du 15 mai 2023 attribuant délégation du conseil communautaire au bureau communautaire en matière de marchés publics de fournitures et de services quel que soit leur montant et qui ne relèvent pas de la compétence d'attribution de la
VU la Commission d'appel d'offres telle que définie à l'article L.1414-2 du code général des collectivités territoriales
VU la délibération du bureau communautaire du 20 novembre 2017 attribuant le marché n° 2017/39 relatif à la location et l'entretien de véhicules pour la collecte des déchets à la société FAUN ENVIRONNEMENT
VU le procès-verbal de la CAO réunie le 22 mai 2023

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés,

ARTICLE 1 : APPROUVE l'acte modificatif n°1 au marché n° 2017/39 relatif à la location et à l'entretien de véhicules 7,5 tonnes, 16 tonnes, 19 tonnes et 26 tonnes carrossées équipés d'une benne à compaction munie d'un lève-conteneurs conclu avec la société FAUN ENVIRONNEMENT.
ARTICLE 2 : AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer ledit acte modificatif.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits

POUR EXTRAIT CONFORME
Dreux, le 12/06/2023

Acte publié électroniquement et mis en ligne sur le site internet de la collectivité : 12/06/2023

Gérard SOURISSEAU
Président

Nathalie MILWARD
Secrétaire de séance

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 et R.421-5 du code de justice administrative.